

## **Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire du mardi 15 juillet 2008**

L'an deux mille huit, le quinze juillet à dix huit heures quinze,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
les membres du conseil municipal, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mmes AURIOL Violette, BONZON Annelise, LAFONT Ginette, MAZEL Marcelle et  
Ms, DEJEAN Christian, MENDRAS Bruno et MOURGUES David.

Absents excusés : CREMER Pascal pouvoir à Edmond JULIEN,  
BOLLE Pierre pouvoir à Marcelle MAZEL,  
VERDIER Nicole pouvoir à Violette AURIOL.

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance Mme LAFONT Ginette.

Monsieur le maire donne lecture du compte rendu du vingt sept juin deux mil huit.  
Le compte rendu est adopté à l'unanimité par les conseillers présents lors de ce conseil qui signent le registre.

Le Maire reprend les différents points de l'ordre du jour de ce compte rendu, et précise les suites qui leur sont données.

### **Ordre du jour :**

- 1°/ Résultat de l'appel d'offres construction du bâtiment technique
- 2°/ Questions diverses

### **1°) RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES CONSTRUCTION DU BATIMENT TECHNIQUE :**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que l'ouverture des plis a eu lieu le lundi 07 juillet 2008 à 16 heures.

Après l'étude des offres par Monsieur LAUNE, architecte en charge de ce projet, il s'avère que trois lots s'avèrent infructueux, à savoir, les lots 1 (gros œuvre, maçonnerie, couverture), le lot 2 (charpente bois) et le lot 4 (menuiserie intérieure et extérieure).

Il précise que 6 offres pour le lot 1, 3 offres pour le lot 2 et 3 offres pour le lot 3 avaient été présentées.

Pour ces trois lots, (lots 1, 2 et 4) sur proposition de monsieur le maire et de la commission d'appel d'offres, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de relancer une procédure adaptée qui fera l'objet d'une publication dans un journal habilité, à savoir MIDI-LIBRE, avec différentes variantes (suppression ou pas du revêtement en pierre de la façade, suppression ou pas du pilier en bois situé sur l'avancée du toit, suppression ou non du bardage en bois démontable de la façade Nord.

La date limite des offres est fixée au jeudi 31 juillet 2008 à 16 heures.

La commission d'appel d'offres se réunira le 7 août 2008 pour l'ouverture des plis.

### **LOT 3 : CLOISONNEMENT**

4 offres sont parvenues en Mairie

Entreprise MAGNY : 1 376.00 euros HT (variante 3 424.00 euros HT)

Entreprise ALANTIS : 2 138.04 euros HT (variante 4 883.55 euros HT)

Entreprise CERRET : 2 562.00 euros HT (variante 4 928.00 euros HT)  
Entreprise STE GARDOISE 2 564.00 euros HT (variante 4 883.55 euros HT)  
Après en avoir délibéré, l'assemblée choisit l'entreprise la moins disante à l'unanimité des voix, soit l'entreprise MAGNY.

#### **LOT 5 : ELECTRICITE**

3 offres sont parvenues en Mairie

Entreprise MARTINEZ : 3 287.00 euros HT  
Entreprise VETSEL : 4 955.46 euros HT  
Entreprise GEOFFRAY : 5 489.00 euro HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de choisir l'entreprise la moins disante, l'entreprise MARTINEZ.

#### **LOT 6 : PLOMBERIE, SANITAIRE**

4 offres sont parvenues en Mairie.

Entreprise GALABRO : 2 876.00 euros HT  
Entreprise GEOFFRAY : 2 963.00 euros HT  
Entreprise MARTEL : 4 357.90 euros HT  
Entreprise ANDRE : 4 428.50 euros HT

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité de choisir, en raison des ses références qui sont déjà connues, l'entreprise GEOFFRAY.

#### **LOT 7 : PEINTURE**

3 offres ont été reçues

Entreprise JAFFIOL : 1 723.45 euros HT (option 768.00 €)  
Entreprise DUSERRE : 2 013.30 euros HT (option 896.00 €)  
Entreprise STE GARDOISE 2 753.60 euros HT (1 280.00 €)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité l'entreprise JAFFIOL.

### **2° QUESTIONS DIVERSES**

**Octroi d'un cadeau pour départ à la retraite :**

#### **Atelier municipal : demande d'aide financière**

Monsieur le maire fait part à l'assemblée que dans le cadre du projet de construction de l'atelier municipal, il convient de solliciter une aide financière au titre de la réserve parlementaire auprès du sénateur Simon SUTOUR.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de solliciter Monsieur le sénateur Simon SUTOUR, pour obtenir une aide financière, au titre de la réserve parlementaire, d'un montant de 5 000 €,
- AUTORISE le maire à signer tout document concernant cette demande.

#### **DGE 2008**

Le maire indique qu'il n'y aura pas de subvention DGE en 2008 pour l'extension du futur cimetière. Il est convenu de déposer un nouveau dossier pour 2009.

#### **Communauté de communes Cévennes Garrigue :**

Christian DEJEAN demande à l'assemblée quelles sont les questions à soumettre à la prochaine réunion plénière de la communauté de communes.

Pascal CREMER a pu se rendre à la dernière réunion de la commission communautaire culture. En son absence, Violette AURIOL indique que l'ordre du jour, suite au vœu du maire de Lasalle de s'appuyer sur les associations existantes, était la présentation de toutes les associations du territoire communautaire ; des dissensions entre Lasalle et St Hippolyte du Fort n'ont pas permis de présenter les associations. M de Latour, président de la commission, souhaiterait que tourisme, social et culture soient regroupés au sein de la même commission.

Violette AURIOL, qui a suivi, le 30 juin dernier, la rencontre à Lasalle, provoquée par M de Latour, entre élus et syndicats des impôts, signale que la fermeture de la perception de Lasalle est programmée pour fin 2008.

Le Trésorier Payeur Général envisagerait la création d'un « point d'accueil finances » regroupant trésorerie et impôts.

Le maire de Lasalle demande que la population et organisations syndicales se regroupent au sein d'un « comité d'usagers » et que chaque commune fasse un courrier en faveur du maintien des services publics.

L'ensemble du conseil est plutôt septique quant à l'efficacité de telles actions.

Ginette LAFONT pense qu'il faut malgré tout signifier notre total désaccord envers ces fermetures.

Le maire propose de mettre ce point à l'ordre du jour du prochain conseil.

Concernant la communauté de communes, il ressort du débat que la communication passe aussi mal entre les différentes commissions intercommunales que vers les administrés du territoire ; il faudra que la communauté apprenne à travailler en transversalité !

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 19h15.

M JULIEN, Maire	Mme AURIOL, 1 <sup>ère</sup> Adjointe	M CREMER, 2 <sup>ème</sup> adjoint <i>Absent excusé</i> <i>Pouvoir à E. JULIEN</i>	M BOLLE, Conseiller <i>.Absent excusé</i> <i>Pouvoir à M.MAZEL</i>
Mme BONZON, Conseillère	M DEJEAN, Conseiller	Mme LAFONT, Conseillère.	Mme MAZEL, Conseillère.
M MENDRAS, Conseiller.	M MOURGUES, Conseiller	Mme VERDIER, Conseillère <i>Absente excusée</i> <i>Pouvoir à V.AURIOL</i>	